

NOTE À L'ATTENTION DES PARENTS

Objet : Restauration Scolaire / Garderies

Madame, Monsieur,

La Direction du Collège vient de nous informer des contraintes imposées aux collégiens à la rentrée scolaire, en raison de la crise sanitaire.

Celles-ci se traduisent notamment par une obligation d'aménagement de la salle de restauration afin de garantir la distanciation entre les collégiens pendant le repas.

Il en résulte une réduction importante du nombre de places, et l'impossibilité de ce fait pour le collège d'assurer le service de restauration pour l'école primaire dans les conditions habituelles.

Afin de maintenir le service, la Mairie a décidé, en plein accord avec la Direction du collège et de l'école primaire, de mettre en place le dispositif suivant :

Pour les élèves de maternelles et du CP

La restauration sera assurée dans les locaux du collège (salle dédiée) sous la surveillance du personnel communal, dès le premier jour de la rentrée.

Pour les élèves de CE1, CE2, CM1, et CM2

La restauration scolaire sera assurée à l'école élémentaire (salle de la garderie et salle jaune au rez-de-chaussée) comme suit :

- Période du 1^{er} au 11 septembre
Un système de repas froids sera mis en place sous la surveillance du personnel communal.
- À partir du 14 septembre
Le collège fournira des repas chauds (même menu qu'au collège), et le service sera assuré par le personnel communal.
Ce dispositif sera poursuivi jusqu'à nouvel ordre.

.../...

Inscriptions à la cantine

À partir du 14 septembre, compte-tenu des difficultés générées par ce contexte exceptionnel, et afin de faciliter l'organisation, **il est demandé aux parents d'inscrire leurs enfants à la cantine pour la semaine et d'avance (et non plus au jour le jour).**

Ainsi, par exemple, pour la semaine du 14 au 18 septembre, les inscriptions devront parvenir au plus tard au service des Affaires Scolaires, par mail (m.debourg@mairie-soulac.fr), le jeudi 10 septembre 2020 à 17h.

Garderies

Les garderies seront assurées aux conditions habituelles (horaires et tarifs) aux écoles maternelle et élémentaire, dès le mardi 2 septembre.

Comptant sur votre compréhension et votre collaboration, et vous en remerciant par avance,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué aux Affaires Scolaires
Evelyne **MOULIN**